

Diplôme Inter-Ecoles - Certificat d'Etudes Approfondies Vétérinaires (DIE-CEAV) et Diplôme d'Etudes Spécialisées Vétérinaires (DESV) en Sciences et Médecine des Animaux de Laboratoire

DIE-CEAV/DESV SMAL-2025-2026



Un vétérinaire spécialiste est un vétérinaire ayant reçu une formation de pointe dans une discipline donnée, validée officiellement par un examen.

La Directive Européenne 2005/36/CE¹ encadre la reconnaissance des qualifications professionnelles dans tous les domaines, y compris celles des vétérinaires, tandis que la Directive Européenne 2010/63/UE² cite pour la première fois la spécialisation en médecine des animaux de laboratoire : la Directive 2010/63/UE précise dans son Article 25 l'obligation pour tout établissement utilisateur d'identifier un « *Vétérinaire Désigné, compétent en médecine des animaux de laboratoire, ou un expert ayant les qualifications requises au cas où cela est plus approprié* ». Dans ce cadre, il est utile de préciser que la version anglaise originale de cette Directive mentionne une « *expertise in laboratory animal medicine* » et que les cas pour lesquels « un expert ayant les qualifications requises au cas où cela est plus approprié » peut concerner des établissement hébergeant/utilisant des espèces rares ou inhabituelles, telles que par exemple les céphalopodes ou amphibiens, et où un vétérinaire avec de l'expérience dans ces espèces n'est pas disponible.

Les rôles et responsabilités du Vétérinaire Désigné sous cette Directive s'étendent non seulement à l'hébergement, aux soins et à l'utilisation des animaux, mais également aux conseils à fournir à la Structure chargée du Bien-être des Animaux, à l'application du principe des 3R (réduction, remplacement, raffinement), aux conseils à donner aux chercheurs et autres utilisateurs d'animaux et à la revue éthique des projets. Un tel programme de 'soins vétérinaires adéquats' est donc très vaste, et nécessite une formation complémentaire pour tout vétérinaire diplômé, d'autant plus que les responsabilités de certains vétérinaires évoluent vers des postes de management ou d'expertise, par exemple en recherche translationnelle, en conception et gestion d'animaleries de recherche ..., et qu'elles concernent potentiellement plusieurs espèces animales, s'étendant des rongeurs de laboratoire aux animaux de production.

Les associations professionnelles vétérinaires européennes ont publié en 2014 un rapport présentant le rôle, les responsabilités et la formation du vétérinaire désigné dans le cadre de la directive 2010/63/EU³...En Europe, le titre de *Diplomate, Spécialiste du Collège Européen en Médecine des Animaux de Laboratoire (ECLAM)*⁴, est le plus haut niveau de spécialisation qui existe.

¹ Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles : <http://data.europa.eu/eli/dir/2005/36/oj>

² Directive 2010/63/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 du 22 septembre 2010 relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques : <https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2010/63/oj>

³ Poirier G.M. et al. ESLAV/ECLAM/LAVA/EVERI recommendations for the roles, responsibilities and training of the laboratory animal veterinarian and the designated veterinarian under Directive 2010/63/EU, *Lab Anim*, doi: 10.1177/0023677214557717. Epub 2014 Nov 21

⁴ ECLAM : European College of Laboratory Animal Medicine (www.eclam.org)

En France, le statut de Vétérinaire Spécialiste correspond aux vétérinaires titulaires :

- 1) d'un Diplôme Européen de Vétérinaire Spécialiste (délivré par un **Collège Européen** de Spécialité Vétérinaire, reconnu en France), sous la responsabilité du Bureau Européen de la Spécialisation Vétérinaire (EBVS⁵) ;
- 2) des Diplomates non-reconnus par EBVS peuvent obtenir le titre de spécialiste à condition de répondre aux recommandations d'EBVS (P&P ; Policies II.I) ;
- 3) d'un Diplôme de Spécialiste Français (**DESV** pour **Diplôme d'Etudes Spécialisées Vétérinaires**) délivré par le Ministère de l'Agriculture de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire. Le CEAV (Certificat d'Etudes Approfondies Vétérinaires) d'une durée d'un an est la première étape vers la spécialisation, et peut être suivi de deux années de spécialisation pour atteindre le DESV.

Le DIE-CEAV en Sciences et Médecine des Animaux de Laboratoire (SMAL) avait été créé par l'arrêté ministériel du 3 mai 2013⁶⁷, et le DESV SMAL, créé en 2001, a été modifié de façon à rassembler ces deux étapes. Le DESV en SMAL est une étape diplômante et valorisante pour pouvoir être admis à passer l'examen du Collège Européen ECLAM⁸.

Le DIE-CEAV et le DESV sont accessibles en Formation Initiale, en Formation Continue ou en Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)⁹. La démarche de VAE permet aux vétérinaires déjà en poste de justifier de certaines compétences (telles que décrites dans l'arrêté ministériel référencé ci-dessous) et de prétendre à l'obtention du diplôme DIE-CEAV ou DESV sans avoir à suivre l'ensemble des modules. La VAE « partielle » est un parcours incluant le suivi, en fonction des recommandations du jury de formation, d'un ou plusieurs modules d'enseignement en complément d'une expérience professionnelle (en 1, 2 ou 3 ans).

⁵ EBVS: European Board of Veterinary Specialisation (www.ebvs.org)

⁶ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2014/7/31/AGRE1418733A/jo>

⁷ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027504622>

⁸ <http://eslav-eclam.org/> (*European College of Laboratory Animal Medicine*)

⁹ <http://www.vae.gouv.fr/>

Programme :

Le programme complet, à répartir sur 1 à 3 ans, comprend 17 modules dont 10 sont obligatoires incluant un stage d'application, et 7 optionnels. Son organisation sous forme modulaire (1-10 jours par module) la rend accessible aux scientifiques (non-vétérinaires) en formation continue qui souhaitent accroître leur niveau de connaissances en sciences des animaux de laboratoire, en obtenant une attestation de suivi de chacun des modules.

Module		Durée (j)	Obligatoire	Optionnel	Lieu ¹⁰
A Législation Éthique, bien-être animal, 3R	1. Fonction B Concepteur : module de base + module complémentaire Rongeurs	7-10	x		ind
	2. Législation et éthique. Évaluation éthique des protocoles (Formation Gircor/Grice)	2	x		ind
	3. Ethologie , bien-être animal	-		x	ind
B Fonctionnement & conception des animaleries	1. Organisation et conception des animaleries (incluant qualité/BPL et biosécurité)	2	x		ENVA
	2. Biosécurité	1	x		ENVA
C Biologie des animaux de laboratoire	1. Physiologie, pharmacologie et toxicologie	-		x	Oniris
	2. Morphologie et imagerie médicale	-		x	VAS
	3. Autopsie, prélèvements et histologie de l'animal de laboratoire	5		x	
	Autopsie et prélèvements standardisés chez le rat et la souris	2	x		ENVT ?
	4. Développement normal et anormal de l'animal de laboratoire. Application à la toxicologie du développement	5		x	ENVT
	5. Modules complémentaires par groupe d'espèces : espèces aquacoles, carnivores-porcins ou animaux de production	5		x	ENVA Oniris
D Elevage et génétique	Module par e-learning en cours d'élaboration ; travail personnel tutoré	5	x		VAS
E Gestion sanitaire, microbiologie et pathologie	Module par e-learning en cours d'élaboration ; travail personnel tutoré	5	x		VAS
F Conception et conduite d'un projet	Stage d'application tutoré par un Vétérinaire Spécialiste (24 semaines)		x		ind
G Anesthésie, analgésie, euthanasie	Anesthésiologie	2 - 3	x		Oniris
H	1. Chirurgie expérimentale			x	Oniris, VAS ENVT

¹⁰ Ind : Lieu indifférent (reconnaissance des formations organisées dans les 4 écoles vétérinaires ou extérieures) ; ENVA = École Nationale Vétérinaire d'Alfort, ENVT = École Nationale Vétérinaire de Toulouse, Oniris = Campus Vétérinaire de Nantes, VAS = Campus Vétérinaire de Lyon, No = formation non organisée en 2021-22

Chirurgie et procédures expérimentales	2. Neuro-anatomie, neuro-histologie et neuro-chirurgie : application à la recherche en neuro-biologie			x	ENVT
--	---	--	--	---	------

Certains modules sont déjà programmés, chaque année, dans les quatre écoles nationales vétérinaires. L'offre en ligne est disponible sur les sites suivants :

Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort (ENVA) : <https://formation-continue.vet-alfort.fr/categorie/8/formations-reglementaires>

Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT) : <https://envt.fr/decouvrir-toutes-les-formations/formation-continue/formations-diplomantes/utilisation-et-protection-de-lanimal-de-laboratoire/>

Oniris VetAgroBio - Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes : <https://connectpro.oniris-nantes.fr/mod/page/view.php?id=6863>

VetAgro Sup – Campus Vétérinaire de Lyon : <http://www.vetagro-sup.fr/formation-continue/veterinaire>

Modalités d'inscription et d'admission :

Les inscriptions sont ouvertes à Oniris.

Date limite d'inscription : 01 février 2026 (VAE1)

Admissibilité : Un jury d'admissibilité composé de membres du Comité d'Organisation de la Formation (COF) du DIE-CEAV et du DESV SMAL se réunira en **février 2026 pour examiner les demandes avec une réponse aux candidats au plus tard le 6 mars 2026.**

Echéances :

Dépôt des dossiers VAE1	01 février 2026
Notification d'admissibilité	06 mars 2026
Dépôt des dossiers VAE2 complets avec compléments demandés	03 mai 2026
Concertation, étude du dossier par le jury	Mai 2026
Soutenances orales VAE	juin-juillet 2026

Tarifs (fixés réglementairement chaque année par arrêté) :

1. DIE-CEAV SMAL en Formation Initiale : 2 500 euros, modules compris (sur un an) ;

2. DESV SMAL en Formation Initiale : 5 174 euros, modules compris (sur trois ans) ;

3. DIE-CEAV SMAL ou DESV SMAL dans le cadre de la VAE :

3.1 Recevabilité de la demande de VAE : le dossier sera étudié pour sa recevabilité administrative par la Direction d'Oniris (VAE1) ; en cas d'étude pédagogique du dossier préalablement à demande d'inscription : 300 € (VAE1)

3.2 Demande d'inscription (VAE1 et VAE2) :

3.2.1. : sans suivi de modules, avec soutenance orale : 2 539 €

3.2.2 : avec obligation de suivre certains modules de FC :

- modules suivis et soutenance orale finale dans l'année d'acceptation : 2 539 € (+coût du/des module(s))

- modules suivis et soutenance orale dans les 2 ou 3 ans : 2 539 € la première année et 1 275€ /an les deux autres années consécutives (+ coût du/des module(s))

Contacts :

- Inscriptions :
 - Formation continue :
agnes.roux@oniris-nantes.fr
- Renseignements pédagogiques et demandes de VAE :
 - DESFONTIS Jean-Claude : jean-claude.desfontis@oniris-nantes.fr

Pour les vétérinaires qui souhaiteraient s'engager vers une spécialisation plus longue, le DIE-CEAV SMAL permet de déboucher sur le Diplôme d'Etudes Spécialisées Vétérinaires (DESV) en SMAL. La compétence au niveau spécialiste nécessite *à minima* une expérience multi-espèces et une publication en premier auteur. Les candidats qui souhaiteraient un examen de leur dossier avant de déposer une demande d'inscription pour préciser leur niveau de compétences (DIE-CEAV ou DESV) peuvent s'adresser à Jean-Claude DESFONTIS : jean-claude.desfontis@oniris-nantes.fr

**DIPLOME INTER-ECOLES - CERTIFICAT D'ETUDES APPROFONDIES
VETERINAIRES**

« Sciences et Médecine des Animaux de Laboratoire (SMAL) »

Présentation et programme prévisionnel

- **Direction administrative :** Oniris
- **Orientation et coordination :**
Comité d'Orientation de Formation (COF) composé de **11 membres** (5 professionnels et 6 enseignants-chercheurs).

Enseignants-chercheurs	Membres extérieurs qualifiés
Nathalie Bourgès-Abella, ENVT	Elodie Bouchoux, Sanofi
Jean-Claude Desfontis, Oniris VetAgroBio	Thomas Hubert, Univ Lille
Rebecca Goutchtag, ENVA	Catherine Maisonneuve, Servier
Fanny Granat, ENVT	Guillaume Noël, VetAgroSup
Yassine Malle, Oniris VetAgroBio	Laurence Bonnet, Marshall
Fanny Storck, VetagroSup	

La formation prend place dans le cadre de la spécialisation vétérinaire, accessible après obtention du DEFV (Diplôme d'Etudes Fondamentales Vétérinaires).

Le DIE-CEAV SMAL a pour objectif de former des « vétérinaires compétents » en SMAL, en accord avec la Directive 2010/63/UE qui prévoit, dans son article 25, que « [...] tout utilisateur ait un vétérinaire désigné, compétent en médecine des animaux de laboratoire ou un expert ayant les qualifications requises au cas où cela est plus approprié, chargé de donner des conseils sur le bien-être et le traitement des animaux. »

Il existe trois voies d'obtention du DIE-CEAV :

- la voie du cursus scolaire (enseignements et stage(s) en situation professionnelle) pour les étudiants en formation initiale (FI). Ce cursus est sanctionné par un examen final ;
- la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) accessible pour les vétérinaires pouvant justifier au minimum d'une expérience de trois ans équivalents temps plein dans le domaine des sciences et de la médecine des animaux utilisés à des fins scientifiques ou élevés à ces fins. Cette voie de VAE est présentée dans un autre document validé par le COF ;
- la formation continue : suite à un parcours basé sur ces deux voies, c'est-à-dire incluant le suivi de certains modules théoriques en complément d'une expérience professionnelle (ce parcours devra alors être validé dans sa globalité par le COF).

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION

Dans le domaine des Sciences et Médecine des Animaux de Laboratoire, le DIE-CEAV a pour mission de certifier un niveau de **compétences vétérinaires approfondies**. La formation dispensée pour le DIE-CEAV prépare aussi à l'inscription en DESV (diplôme d'études spécialisées vétérinaires accessible aux titulaires du DIE-CEAV), diplôme national qui sanctionne la qualification de vétérinaire spécialiste.

Le cursus de formation du DIE-CEAV SMAL, suivi de la formation DESV SMAL, vise à compléter l'expertise scientifique et la technicité acquises lors de la formation vétérinaire préalable par une approche pluridisciplinaire - scientifique, technique, médicale, économique, éthique, managériale - des domaines relatifs à l'élevage, l'acquisition, l'entretien et l'utilisation des animaux de laboratoire visant à assurer les meilleurs soins et un recours raisonné et approprié à l'animal en recherche.

Ces deux formations permettent de satisfaire le même référentiel d'activité professionnelle qui exige les mêmes aptitudes (savoir-être), mais à des niveaux différents. Selon le niveau visé, les connaissances (savoirs) sont définies dans le référentiel des diplômes DIE-CEAV et DESV. Les savoir-faire acquis par l'expérience professionnelle correspondent au niveau atteint par un spécialiste, titulaire du DESV.

ORGANISATION GÉNÉRALE

Le programme de la formation comprend :

- **Modules d'enseignement** ouverts aux étudiants titulaires du DEFV : 30 crédits ECTS (*European Credit Transfert Scale*). Des modules de 20-25 heures théoriques chacun et de 5 à 10 heures d'enseignement pratique plus 30 heures de travail personnel (une liste d'ouvrages sera proposée avant chaque module) sont proposés dans les établissements organisateurs (sur validation préalable du COF).

Les modules d'enseignement sont présentés dans le tableau 1 ci-dessous. Chaque module apporte 1,5 à 3 ECTS. Le candidat devra avoir validé 10 modules d'enseignement théorique/pratique et 1 stage obligatoire.

Obligatoires : A1 B1 B2 B3 C3 +(C1, C2, C4, C5 au choix), D, E, F, G.

En complément de ces modules, d'autres formations ou des colloques suivis par le candidat pourront être pris en compte pour l'obtention du DIE-CEAV.

- **Projet de recherche (module F) :**

- dans le cadre de la VAE, le candidat devra présenter, au cours d'une soutenance orale, un projet de recherche rentrant dans le cadre de son activité professionnelle et ayant fait l'objet d'une publication scientifique dans un journal à comité de lecture ;
- dans le cadre de la formation initiale, **24 semaines minimum de stage** en établissement utilisateur, fournisseur ou éleveur d'animaux de laboratoire dont le sujet a préalablement été validé par le COF et conduisant à une soutenance orale et à une communication scientifique.

Durée maximale de la formation

La formation peut être répartie sur 3 ans maximum :

- dans le cadre de la VAE, à compter de la date d'acceptation de la demande d'inscription (VAE1), le dossier de validation des acquis de l'expérience est le VAE2 ;
- dans le cadre de la formation initiale, à compter de la date d'inscription.

Tableau 1 : Modules d'enseignement théorique et pratique (Calendrier prévisionnel 2026) – certaines dates sont encore à compléter

Contenu de l'enseignement		Organisation		
Thème	Modules	Lieu	Contact Dates prévisionnelles 2020	Savoirs -faire ¹¹
A Législation Ethique, bien-être animal , 3Rs	<p>1. Fonction B Concepteur : module de base + module complémentaire Rongeurs</p> <p>2. Législation et éthique. Evaluation éthique des protocoles (Formation Gircor/Grice) + Module VD_niveau approfondi (E_learning)</p>	4 campus	<p>Module général ENVA : Dates ?</p> <p>Module rongeurs ENVA : Dates ?</p> <p>Gircor/Grice Date ? rebecca.goutchtag@vet-alfort.fr</p> <p>Concepteur ENVT FELASA : Dates ?</p> <p>Gircor/Grice date ? nathalie.bourges@envt.fr</p> <p>Concepteur Oniris : du 12 au 23 Janvier 2026 ; du 06 au 22 Mai 2026 ; 21 sept au 02 octobre 2026</p> <p>Gircor/Grice : 26 Mars 2026</p> <p>(jean-claude.desfontis@oniris-nantes.fr)</p> <p>Concepteur VetAgro Sup Dates ?</p> <p>Gircor/Grice : Date ?</p> <p>samuel.vidal@vetagro-sup.fr</p> <p>fanny.storck@vetagro-sup.fr</p>	a)b)c)d) e)f)
	3. Ethologie, bien-être animal	ENVA	<p>DIE médecine du comportement et bien-être des animaux domestiques : Date ?</p> <p>rebecca.goutchtag@vet-alfort.fr</p>	a)b)c)
B Fonctionnement & conception des animaleries	<p>1. Organisation et conception des animaleries (incluant qualité/BPL et biosécurité)</p> <p>2. Biosécurité</p>	ENVA	<p>Conception des animaleries et biosécurité (intervention lors du master sciences chirurgicales) : Dates ?.</p> <p>rebecca.goutchtag@vet-alfort.fr</p>	<p>b)c)</p> <p>b)c)d)</p>
C Biologie des animaux de laboratoire	1. Physiologie, pharmacologie et toxicologie	Oniris	(jean-claude.desfontis@oniris-nantes.fr) Formation sur mesure possible selon la demande	d)e)f)

¹¹ Annexe AM CEAV SMAL du 3 mai 2013

	2. Morphologie et imagerie médicale	VetAgro Sup	Mooc en cours de finalisation	d)e)f)
	3. Autopsie, prélèvements et histologie de l'animal de laboratoire	ENVT	Dates ? nathalie.bourges@envt.fr	f)
	3. Autopsie et prélèvements standardisés chez le Rat et la souris	ENVT	Dates ? nathalie.bourges@envt.fr	
	4. Développement normal et anormal de l'animal de laboratoire. Application à la toxicologie du développement	ENVT	3 semaines : Dates ? giovanni.mogicato@envt.fr	d)f)
	5. Modules complémentaires par groupe d'espèces : espèces aquacoles, carnivores-porcins ou animaux de production	Oniris ENVA Oniris ENVA Oniris	Poissons-amphibiens : Oniris jean-claude.desfontis@oniris-nantes.fr 06-22 Mai 2026 Carnivores-porcins : Oniris jean-claude.desfontis@oniris-nantes.fr 06-22 Mai 2026 Carnivores-porcins ENVA : Dates ? rebecca.goutchta@vet-alfort.fr Ruminants-équidés : Oniris jean-claude.desfontis@oniris-nantes.fr 06-22 Mai 2026 Porcs-Oiseaux : Oniris jean-claude.desfontis@oniris-nantes.fr 06-22 Mai 2026 Ruminants-cheval-porc : ENVA rebecca.goutchta@vet-alfort.fr Dates ? Chirurgie expérimentale Poissons : Oniris jean-claude.desfontis@oniris-nantes.fr 26 au 30 octobre 2026 02 au 06 novembre 2026	
D Elevage et génétique	Génétique Module par e-learning en cours d'élaboration ; travail personnel tutoré	VetAgro Sup	samuel.vidal@vetagro-sup.fr	d)f)
E Microbiologie et pathologie	Gestion sanitaire Module par e-learning en cours d'élaboration ; travail personnel tutoré	VetAgro Sup	samuel.vidal@vetagro-sup.fr	d)f)e)

F Conception et conduite d'un projet	Inclus dans le projet de recherche (stage 4 mois)			f)
G Anesthésie, analgésie, euthanasie (Mise à mort)	Anesthésiologie	Oniris (toutes espèces)	Sur demande jean-claude.desfontis@oniris-nantes.fr	a)e)f)
H Chirurgie et procédures expérimentales	1. Chirurgie expérimentale	ENVT , Oniris VetAgro Sup	Dates ? giovanni.mogicato@envt.fr 02 au 06 Février 2026, octobre 2026 jean-claude.desfontis@oniris-nantes.fr Dates ? VetAgro Sup fanny.storck@vetagro-sup.fr	e)f)
	2. Neuro-anatomie, neuro-histologie et neuro-chirurgie : application à la recherche en neuro-biologie	ENVT (Rongeurs)	Dates ? giovanni.mogicato@envt.fr	e)f)

Modules obligatoires (9)

Modules optionnels (un à choisir obligatoirement)

La maîtrise de l'anglais scientifique sera exigée et certains modules pourront se dérouler en langue anglaise.

OBJET ET MODALITES DU STAGE ET DE LA PUBLICATION SCIENTIFIQUE OU TECHNIQUE (SEQUENCES D'APPLICATION)

Le stage dure au minimum 24 semaines. Il est effectué dans une structure d'accueil correspondant au domaine de formation : établissement utilisateur (centre de recherche, entreprise), éleveur, fournisseur, ... Le stage est placé sous la direction d'un vétérinaire spécialisé (DESV, ECLAM, ACLAM) et d'un enseignant-tuteur. Ce stage vise 2 objectifs :

- (1) **participer aux activités professionnelles** dans le cadre d'un **exercice spécialisé** de manière à approfondir le savoir-faire et l'expérience pratique et clinique dans un ou plusieurs domaines du programme de formation du DIE-CEAV, sur une ou plusieurs espèces ; participer aux travaux du comité d'éthique et/ou de la structure en charge du bien-être animal ;

- (2) **réaliser un travail de recherche ou de développement** débouchant sur la rédaction d'un mémoire, sa présentation orale et une communication ou une publication scientifique. Cet article peut constituer tout ou partie du document de mémoire de stage. Le sujet d'étude est soumis à un accord préalable. A cette fin, une fiche descriptive destinée à recueillir l'accord préalable du jury d'évaluation du DIE-CEAV doit être demandée auprès du secrétariat de la formation, puis lui être retournée après avoir été complétée. Une décision d'accord ou désaccord, ainsi que la désignation d'un enseignant-tuteur et des remarques ou suggestions, sont transmises en réponse.

Les 2 objectifs ci-dessus peuvent être découplés et faire l'objet de 2 séquences distinctes. Le stage pratique ne pourra pas alors être inférieur à 15 semaines.

Note importante :

Les séquences d'application ne peuvent être réalisées que dans des structures d'accueil agréées préalablement par le COF **et** sous la direction d'un vétérinaire spécialisé lui-même également agréé par le COF. Une convention de stage est passée avec Oniris pour les inscrits non placés sous le régime de la formation permanente dans leur propre structure de travail pour ces séquences d'application.

EVALUATION

Les connaissances et aptitudes acquises par les inscrits au travers de la formation sont évaluées selon un programme validé par le jury final désigné par le COF (Comité d'Orientation et de Formation) et qui sera porté à la connaissance des inscrits préalablement à l'évaluation :

(1) *enseignements théoriques et pratiques obligatoires* (pondération totale : coefficient 1,5) : contrôle des connaissances et de leur compréhension au cours ou à l'issue des différents modules d'enseignement, de leur mise en application au cours ou à l'issue des mises en situations professionnelles et études de cas ;

(2) *stage/mémoire/soutenance* : évaluation de stage-mémoire-présentation (pondération : coefficient 1) ;

Seuls les candidats ayant obtenu une moyenne générale de 10/20 ou plus à l'issue des modules théoriques, et au moins 10/20 aux évaluations relatives aux séquences d'application ((2) ci-dessus) sont proposés pour recevoir le diplôme sanctionnant la formation.

Les inscrits ayant obtenu une équivalence pour une partie des enseignements ou séquences d'application ne sont pas soumis aux contrôles intermédiaires correspondants. Ils restent soumis au contrôle final.

INSCRIPTIONS-CONDITIONS GENERALES D'ACCES

1. Conditions générales de candidature à l'inscription en préparation du diplôme DIE-CEAV

Titulaires du certificat de fin de scolarité d'une ENV ou du diplôme de docteur-vétérinaire (ou d'un diplôme reconnu équivalent) avec, de préférence, un début d'expérience pratique dans le domaine des animaux utilisés à des fins scientifiques. *Un pré-stage de 3 mois est à effectuer en été-automne avant le début des cours par les inscrits sans aucune expérience antérieure.*

Coût d'inscription du DIE-CEAV :

(1) *5e Année d'ENV - régime étudiant (diplômes récents)*

. Droits et frais de scolarité : 2 500 euros en 2025/2026 si préparation en un an

(2) *convention de formation permanente (VAE PARTIELLE)*

. Droits et frais de scolarité :

2 539 euros pour une préparation en 1 an (hors modules complémentaires) + module(s) complémentaire(s)

2 539 euros la 1^{ère} année, puis 1 275 euros/an pour une préparation en 2 à 3 ans maximum + module(s) complémentaire(s)

(3) *VAE complète : 2 539 euros*

Optionnel : examen préalable du dossier pédagogique en vue de l'inscription (300 euros pour VAE partielle ou totale).

2. Inscription en auditeur libre

Des auditeurs libres de niveau de formation vétérinaire ou biologiste sont également admis aux différents modules (régime de la formation permanente). Le montant des droits d'inscription est de 100 à 200 euros par journée d'enseignement théorique, variable selon les modules pratiques proposés par demi-journée (voir tarifs de chaque structure).

RENSEIGNEMENTS

- **Dossier de demande d'inscription au DIE-CEAV, inscriptions en auditeur libre**

Oniris Service formation continue

- Inscriptions :
 - Formation continue : agnes.roux@oniris-nantes.fr
- Renseignements pédagogiques et demandes de VAE :
 - Jean-Claude DESFONTIS : jean-claude.desfontis@oniris-nantes.fr

- **DESV :**

Pour les vétérinaires qui souhaiteraient s'engager vers une spécialisation plus longue, le DESV SMAL permet de déboucher sur le Diplôme d'Etudes Spécialisées Vétérinaires (DESV) en SMAL. Les candidats qui souhaiteraient un examen de leur dossier de VAE avant de déposer une demande d'inscription pour préciser leur niveau de compétences (DIE-CEAV ou DESV) peuvent s'adresser à :

- Jean-Claude DESFONTIS : jean-claude.desfontis@oniris-nantes.fr